



Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge
Secrétariat : SBV

Gevrey, le 27 Avril 2018

Madame ZITO Florence
Présidente de la
Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge

A

Monsieur le Directeur de la DDT de Côte d'Or
Service de l'Eau et des Risques
Bureau Police de l'Eau
A l'attention de M. CHARTON Christophe
57 rue de Mulhouse
BP 53317
21 033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : Avis sur le dossier de DIG nécessitant déclaration sur le projet de restauration de la continuité biologique au droit du moulin Bruet sur la Cent Fonts à Saulon la Rue, porté par le Syndicat du Bassin versant de la Vouge

Monsieur le Directeur,

Par courrier, reçu le 3 avril 2018, vous avez transmis, au titre des rubriques 3.1.2.0 et 3.1.5.0 de la nomenclature de l'article L.214-1 à L.214-3 du code de l'environnement, le projet de restauration de la continuité biologique, au droit du moulin aux Bruet situé sur la Cent Fonts à Saulon la Rue, porté par le Syndicat du Bassin versant de la Vouge. C'est avec une attention toute particulière que la CLE de la Vouge l'a instruit.

Il s'agit du troisième projet de restauration de la continuité biologique porté par la collectivité, sur la Cent Fonts naturelle, classée en « liste 2 » (en référence au deuxième alinéa du 1^{er} de l'article L. 214-17 du Code de l'Environnement) par arrêté préfectoral du 19 juillet 2013 (publié au JO du 11 septembre 2013) et en première catégorie piscicole. Ce projet complète ainsi les travaux, engagés en 2014 puis en 2017, au droit des moulins des Etangs et aux Moines.

Le dossier a été étudié dans un rapport de compatibilité et de conformité avec le SAGE de la Vouge révisé du 3 mars 2014, comprenant notamment :

- Objectif général III : Restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines en luttant contre les facteurs d'eutrophisation et toutes les autres formes de pollutions présentes sur le bassin,
- Objectif général IV : Préserver et restaurer la qualité des cours d'eau et de leurs milieux annexes en améliorant leur fonctionnement morphologique et écologique,

CLE Vouge – 25 avenue de la gare – 21 220 Gevrey Chambertin
Téléphone : 03-80-51-83-23
Courriel : bassinvouge@orange.fr
Site Internet : www.bassinvouge.com
www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge

- Disposition IV-6 : Préserver et restaurer la continuité écologique (biologique et sédimentaire) des cours d'eau.

Le projet a également été analysé au titre de son rapport de compatibilité avec le SDAGE et le PDM RM 2016-2021 :

- Au titre du SDAGE :
 - o Orientation Fondamentale 2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques ;
 - o Orientation Fondamentale 6A : Agir sur la morphologie et le décroisement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques ;
 - o Les dispositions suivantes :
 - 2-01 : Mettre en œuvre de manière exemplaire la séquence « éviter-réduire-compenser » ;
 - 6A-05 : Restaurer la continuité écologique des milieux aquatiques.
- Au titre du PDM :
 - o Mesure MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique.

Malgré une amélioration de la qualité de sa faune aquacole au cours des dernières années, il est explicitement dit que le cloisonnement de la rivière explique en partie son altération. Cet état se manifeste, dans le cas présent, par l'incapacité des poissons à franchir (montaison et dévalaison) l'ouvrage de répartition du moulin.

Dans ces conditions la création d'une rivière de contournement, en rive gauche en amont de l'entrée du bief du moulin, selon les caractéristiques suivantes :

- Espèces cibles : Truite Fario et ses espèces d'accompagnement ;
- Plage de débit de fonctionnement du dispositif : entre le QMNA5 (soit 0.160 m³/s) de la rivière et trois fois son module (soit 0.900 m³/s) ;
- Linéaire, pente et largeur moyenne de la rivière de contournement créée : 50 m, 1.9% et 2 m ;
- Création de seuils en V : au nombre de 6 et d'une hauteur utile de 45 cm.

permettra de rétablir la continuité biologique de la Cent Fonts, durant [statistiquement] 90% de l'année.

Ainsi, suite à la réalisation de travaux en amont (moulin des Etangs en 2014) puis en aval (moulin aux Moines en 2017) du Moulin Bruet, la reconquête globale de la qualité piscicole de la Cent Fonts naturelle devrait être effective.

La CLE note que le Syndicat du Bassin versant de la Vouge est compétent, conformément à l'alinéa 8 du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement pour réaliser ces travaux et a démontré l'intérêt général des travaux envisagés sur le site.

* * * * *

Considérant que le projet est compatible avec les objectifs de la directive cadre sur l'eau ;
Considérant que le projet respectera les délais imposés par l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2013 ;
Considérant que le projet est compatible avec le SDAGE et le PDM RM 2016-2020 ;
Considérant que le projet est compatible avec le SAGE de la Vouge du 3 mars 2014 ;
Considérant que le projet vise le principe de non dégradation des milieux aquatiques ;
Considérant que le projet a pris en compte la séquence Eviter-Réduire-Compenser ;
Considérant que le projet est d'intérêt général ;
Considérant que le SBV est compétent en matière de gestion des milieux aquatiques du bassin de la Vouge (au titre de l'alinéa 8 du I du L 211-7 du code de l'environnement).

CLE Vouge – 25 avenue de la gare – 21 220 Gevrey Chambertin
Téléphone : 03-80-51-83-23
Courriel : bassinvouge@orange.fr
Site Internet : www.bassinvouge.com
www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge

Pour ces raisons, la CLE de la Vouge donne un avis favorable au projet, de restauration de la continuité biologique au droit du moulin Bruet situé sur la Cent Fonts à Saulon la Rue, porté par le Syndicat du Bassin versant de la Vouge.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

La Présidente de la CLE de la Vouge
Florence ZITO



Copies à :

- Monsieur le Président de la Communauté de communes de Gevrey Chambertin et de Nuits Saint Georges
- Monsieur le Maire de Saulon la Rue

CLE Vouge – 25 avenue de la gare – 21 220 Gevrey Chambertin
Téléphone : 03-80-51-83-23
Courriel : bassinvouge@orange.fr
Site Internet : www.bassinvouge.com
www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge